

A l'attention des familles des élèves internes

Année scolaire 2018-2019

L'accueil à l'internat est assuré à partir de 9 heures le lundi matin et jusqu'au vendredi 17 h 15.

Attention

Aucun accueil ne sera assuré le dimanche ni le soir au retour des jours fériés.

Trousseau d'internat

*L'entretien du linge est à la charge des familles. Chaque interne doit **obligatoirement et au minimum** posséder, le linge et les objets de toilette désignés ci-après :*

- Protège matelas et protège traversin*
- 1 parure de lit en 90 cm (draps, housse de couette, taie d'oreiller (et) ou traversin)*
- 1 couette ou 1 couverture*
- Nécessaire de toilette*
- 1 Serviette de bain*
- 1 cadenas de sûreté.*

Pour des raisons d'hygiène, le linge doit être changé 1 fois **par mois**.

Important (extrait du règlement de l'internat)

La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de vol. Il est vivement recommandé aux élèves de n'amener aucun objet de valeur.

L'introduction à l'internat, des produits ou objets suivant, la liste n'étant pas exhaustive, est strictement interdite :

- produits illicites (drogue, boissons alcoolisées...)*** ;
- objets dangereux (armes, couteaux,...)*** ;
- appareils électriques ou à gaz (réchaud, cafetière, lampes de chevet...)*** ;

Les radios ainsi que les ordinateurs et les téléphones portables, à l'unique condition que leur utilisation n'occasionne aucune gêne sont autorisés.